

La protection des espèces vivantes et le bien-être animal

Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.

SITUATION

L'érosion de la biodiversité est un enjeu local et global, qui affecte notre territoire comme la planète entière. Du fait de l'activité humaine, 15 à 40% des espèces pourraient disparaître d'ici à 2040. Les scientifiques parlent de 6^{ième} extinction massive.

Le patrimoine naturel et paysager breton est particulièrement riche et attractif. La région héberge de nombreuses espèces endémiques, rares ou menacées ainsi que des milieux naturels exceptionnels. Pourtant, en Bretagne comme ailleurs, la biodiversité est menacée.

➤ Une biodiversité en danger

Les causes de la fragilisation de la biodiversité sont multiples : dérèglements climatiques, mais aussi artificialisation croissante du territoire, pression du tourisme, croissance démographique, agriculture intensive et monocultures, érosion des sols, pollutions diverses (nitrates, pesticides...), espèces exotiques invasives, etc. Ces phénomènes participent directement à la destruction des habitats naturels qui abritent la biodiversité.

Quelques chiffres sur le déclin de la biodiversité bretonne

21,2 % des espèces évaluées et au statut connu sont menacées de disparition à court terme

8,8 % sont quasi menacées

18 % des oiseaux côtiers hivernants sont menacés de disparition et **100%** des mammifères marins

5 espèces sur 9 de poissons grands migrateurs des cours d'eau bretons dans un état de conservation défavorable

20% des plantes menacées ou quasi-menacées d'extinction (comme la **Renoncule à fleurs en boules** ou le **Panicaut vivipare**, parmi les plantes les plus rares et les plus menacées d'Europe, qui vit dans un seul site en France situé à Belz dans le Morbihan)

Source : OEB, 2019

La biodiversité menacée ne renvoie pas seulement à la disparition de quelques espèces emblématiques - des espèces ordinaires aussi disparaissent - mais à une problématique plus vaste d'équilibre du vivant.

La nature est essentielle à la survie de l'espèce humaine : les milieux naturels régulent le climat, le cycle de l'eau, rendent fertiles les sols, les animaux pollinisent les cultures, etc.

Détruites massivement par l'agriculture intensive, les haies bocagères, dont le linéaire est toujours en régression en Bretagne malgré les plans Breizh Bocage, ont vu leur importance reconnue (maintien biodiversité végétale et animale, lutte contre l'érosion, protection de la qualité de l'eau, lutte contre inondation, brise-vent, ombrage pour les animaux, protection des cultures et apports agronomiques etc.). Elles sont le symbole d'un autre modèle agricole, plus respectueux du vivant, que nous voulons favoriser (cf. fiche Agriculture).

Breizh Bocage

Financé par des fonds européens (FEADER), Breizh bocage est un programme destiné aux collectivités et associations visant l'amélioration du maillage bocager de leur territoire. Le dispositif vise à soutenir des investissements non productifs, c'est-à-dire les travaux de plantation et de dégagement des plants pendant une durée maximum de 3 ans après plantation.

Au-delà de ces services rendus par les écosystèmes, la nature ne peut plus être seulement considérée comme une réserve de ressources ou un simple décor modifiable à tout moment.

Identifier et connaître la biodiversité bretonne

En Bretagne, la connaissance sur la biodiversité est principalement nourrie par des acteurs, notamment associatifs, qui animent et fédèrent des réseaux de naturalistes.

5 observatoires thématiques régionaux existent (flore/lichen/habitat/végétation terrestre, invertébrés, continentaux, mammifères, avifaune, poissons migrateurs), coordonnés par l'OEB (Observatoire de l'Environnement en Bretagne) financés notamment par l'Etat et la Région.

➤ Les leviers pour préserver la biodiversité en Bretagne

Les Régions sont chargées d'animer et de coordonner l'action publique en matière de protection de la biodiversité.

Haies bocagères, forêts ou espaces littoraux : les espaces naturels favorisent la biodiversité. Nous visons ainsi leur préservation et leur reconquête, notamment à

travers une politique ambitieuse visant le “Zéro artificialisation nette d’ici à 2030” (cf. fiche Foncier), le développement des aires protégées et de gestion des espaces naturels, la préservation de l’intégrité des milieux naturels et des continuités écologiques.

Les conseils régionaux et départementaux sont à l’origine de la création des Réserves Naturelles Régionales (RNR) et des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dotés de niveaux de protection élevés, autant de réservoirs de biodiversité. Avec seulement 2 parcs naturels régionaux et 9 réserves naturelles, la Bretagne compte peu de zones protégées.

La Région participe aussi au plan d’action de la stratégie nationale pour les aires protégées. Seulement 0,3% de la surface terrestre de notre Région est sous préservation renforcée, loin des 2% recommandés au niveau national.

Une Agence bretonne de la biodiversité a été créée début 2020, la fondation Breizh Biodiv a été lancée en Décembre 2020 à l’initiative de la Région et de la Fondation Nicolas Hulot et un projet de Conservatoire régional des espaces naturels est en cours.

La Région finance également le dispositif des contrats nature, qui permettent de financer des projets pour reconstituer des continuités écologiques, protéger des espèces ou des milieux, en partenariat avec des associations.

- **La biodiversité du littoral**

Le littoral breton subit divers assauts de l’activité humaine : populations majoritairement installées sur les côtes, activités économiques importantes bien que localisées, artificialisation, tourisme très développé, pollutions chimiques, plastiques et d’origines agricoles (marées vertes...) ou de la pêche (macrodéchets), pollution des ports, réchauffement et élévation du niveau des mers, acidité croissante, risque d’érosion et de submersion marine (cf. fiche sur Adaptation au dérèglement climatique). C’est donc une zone qu’il convient de protéger activement.

C’est pourquoi, par exemple, nous nous opposons aux projets d’extraction de sable, notamment en baie de Lannion, qui menacent l’activité de pêche comme la biodiversité. Nous voulons également lutter contre les pollutions d’origine ou non agricole en œuvrant pour la qualité de l’eau (fiche Eau), la transition du modèle agricole (fiche Agriculture), et contre les pollutions issues des activités maritimes (ports, tourisme etc.). Réduire au maximum la production de déchets passe par le renforcement du soutien à l’innovation (développement de nouveaux matériaux), au réemploi et à l’économie circulaire (cf. fiche Déchets), et notamment dans le domaine maritime (exemple des filets de Seabird qui se dégradent en 40 ans au lieu de 400 ans).

55 % des eaux bretonnes sont classées en aires marines protégées. Il s’agit d’accentuer le soutien à ces zones et à leur développement (Parc Marin, aires marines protégées,

Natura 2000, Zones naturelles sensibles, Conservatoire du Littoral...). Afin de préserver la biodiversité marine, il s'agit aussi de travailler à la préservation du phyto et zooplancton, à la base de la chaîne alimentaire.

Nous adopterons aussi une approche de prévention en travaillant avec l'ensemble des acteurs du littoral sur la sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Le dénominateur commun est l'attachement à la mer. Le programme RESPECT est en ce sens un exemple inspirant.

RESPECT, programme pionnier de sensibilisation des acteurs de la pêche à la biodiversité

Premier programme français abouti de sensibilisation par les professionnels de la pêche en direction de leurs pairs, le projet RESPECT a été lancé en 2018 par le Comité régional des pêches maritimes de Bretagne et les 4 comités départementaux, financé par des fonds européens et France filière pêche. L'objectif est de sensibiliser aux pratiques de pêche respectueuses de l'environnement pour aider à la préservation de la ressource. Ses résultats concrets : création d'un livret d'information, un site, des films, une clef usb pour indiquer sur les systèmes de navigation des données cartographiques sur les habitats sensibles, les aires marines protégées etc.

- **Préserver la biodiversité agricole**

La biodiversité agricole est aussi un élément essentiel de notre patrimoine. La Bretagne est riche de ses variétés de fruits et légumes (dizaines de variétés de pommes), de races animales (des postiers bretons à la coucou de Rennes en passant par les pies noires, les abeilles noires, les moutons d'Ouessant et bien d'autres encore) et de systèmes agraires (bocage, marais salants). Après avoir failli disparaître, des conservatoires existent désormais et méritent d'être mieux soutenus et valorisés.

La production agricole et la protection de la biodiversité doivent être envisagées comme des activités complémentaires et intégrées (cf. fiche Agriculture). Le respect de la nature, et notamment des haies bocagères, constitue une vraie ressource pour les agriculteurs (pollinisateurs qui améliorent les rendements, protection du renard qui élimine les campagnols etc.). Ces synergies doivent être étudiées, expérimentées, encouragées et valorisées dans le cadre de pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité. L'exploitation agricole peut contribuer par ses pratiques et la gestion des espaces non agricoles au maintien d'une nature ordinaire diversifiée, comme le démontre l'éco-pâturage.

Ceci s'inscrit dans le cadre d'une politique globale de réorientation du soutien régional vers un modèle agricole respectueux du vivant et producteur d'une alimentation saine et locale (cf. fiche Agriculture).

- **Préserver la biodiversité forestière**

Les enjeux de biodiversité sont encore marginalisés dans la politique forestière régionale, au profit d'une approche trop focalisée sur la production de bois (énergie, construction). Avec son programme Breizh-Forêt, la Région soutient la mise en place de monocultures de résineux et de peupliers dans les zones humides, défavorables à la biodiversité. Certains espaces boisés font l'objet d'une mauvaise gestion et sont dévastés.

Pourtant, une forêt diversifiée contribue à préserver des milliers d'espèces dont elle est l'habitat et plus de 10 % des émissions bretonnes de GES sont captées par la forêt régionale (chiffre Pays de Rennes). Les arbres participent de la préservation de la ressource en eau et de la qualité des sols en évitant l'érosion des sols et en filtrant l'eau. La biodiversité des arbres doit être prise en compte, en favorisant les espèces locales et la diversification des essences.

- **Agir en faveur du bien-être animal**

Dans la protection des espèces vivantes, les enjeux autour du bien-être animal trouvent toute leur place. Longtemps taboue et peu audible, la souffrance animale est devenue un enjeu politique important ces dernières années. En cause notamment les conditions de vie des animaux et les pratiques d'abattage de l'élevage, la chasse, l'abandon et les maltraitances d'animaux aussi bien domestiques que sauvages.

Si le projet de loi contre la maltraitance animale actuellement en débat à l'Assemblée donne de la visibilité politique à cette cause et propose quelques avancées (lutte contre les abandons d'animaux de compagnie, contre les maltraitances, dispositions sur la faune sauvage captive), il laisse de côté plusieurs sujets à controverse comme l'élevage ou la chasse. La dernière grande avancée législative en la matière remonte à 2015 et la reconnaissance, dans le code civil, de l'animal comme « être vivant doué de sensibilité ».

Au niveau régional, les leviers de la recherche, de la formation et de la restauration scolaire peuvent être activés pour faire de la Bretagne une région qui respecte les animaux.

PRINCIPALES PROPOSITIONS

1. Faire de la **protection des espèces vivantes une politique régionale transversale**, en prenant systématiquement en compte la préservation des espèces, notamment des espèces sauvages endémiques, et des habitats naturels

2. **Augmenter les moyens** alloués à la protection des espèces vivantes, **1% du budget régional pour la Biodiversité**
3. Consolider et amplifier les **parcs naturels régionaux et les réserves naturelles**, créer des espaces en "libre évolution" et les corridors reliant l'ensemble des milieux permettant une "revitalisation" et une ouverture sur le reste du territoire (**Trames vertes, bleues, noires et sonores**)
4. Soutenir les acteurs de la **connaissance et de l'éducation à l'environnement, sensibiliser aux gestes et comportements permettant la préservation de la biodiversité dans tous les milieux**, y compris urbains et périurbains

PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

Axe prioritaire 1 : Augmenter les moyens dédiés à la biodiversité

1. **Augmenter de façon substantielle le budget protection de la biodiversité** de la Région avec l'objectif de **1% du budget régional pour la Biodiversité**
2. **Renforcer les moyens de l'Agence bretonne de la biodiversité**, et son rôle fédérateur des acteurs bretons de la biodiversité

Axe prioritaire 2 : Une politique transversale à l'action régionale

3. Faire de la protection des espèces vivantes une **politique régionale transversale** (grille PADUS, conditionnalité des aides, volet biodiversité dans les contrats de pays, critères biodiversité pour la commande publique)
4. Soutenir l'intégration dans le SRADDET de l'objectif **"zéro artificialisation nette des sols"** d'ici à 2030 afin d'arrêter la destruction des écosystèmes et des habitats de nombreux animaux (cf. fiche aménagement)
5. Renforcer le SRADDET dans l'intégration du SRCE (trame verte et bleue) mais aussi d'autres éléments (trame noire, trame littorale, secteurs de renaturation)
 - a. Apporter une **attention particulière à l'ensemble des habitats naturels et écosystèmes à préserver absolument** : sites d'importance écologique majeure (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique - ZNIEFF, Natura 2000), zones humides, forêts, zones tampons contre les pollutions, libérer des espaces pour les flux d'espèces...
 - b. Valoriser les **chemins en véritables corridors écologiques** (plan voies vertes, trame verte du SRADDET, circulation de la faune etc)
 - c. Intégrer un **volet marin** dans le SRADDET
6. **Accompagner les EPCI pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité** dans leurs projets d'urbanisme et d'aménagement (notamment au travers de l'Agence Bretonne de la Biodiversité)

- a. Mise en œuvre de mesures de **renaturation** en accompagnement des communes et intercommunalités (solutions basées sur la nature, ruches, végétalisation, écoducs et de corridors biologiques le long des réseaux routiers et ferroviaires etc.)
 - b. Accompagner les collectivités sur la recherche de financement pour la dépollution et la remise en état des sites pollués, en lien avec l'EPFR
 - c. Organisation d'opérations de **sensibilisation** des élus et des équipes techniques à la biodiversité
 - d. Soutien à la mise en oeuvre d'**Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** permettant de sensibiliser la population à la biodiversité présente dans sa commune
 - e. Sensibiliser les particuliers / EPCI sur les bénéfices des haies et corridors écologiques en y associant les CAUE
7. Oeuvrer à la création d'un **label "Mel Breizh - Miel de Bretagne"** répondant à un cahier des charges correspondant au Bio, sur les 5 départements bretons, et réservé aux apiculteurs utilisant exclusivement l'abeille noire locale

Axe prioritaire 3 : Favoriser les aires protégées et protéger les forêts

- 8. Renforcer le projet de **Conservatoire Régional des Espaces Naturels**
- 9. Amplifier la création des parcs naturels et des réserves naturelles régionales, avec des plans de sauvegarde et d'accompagnement de retour naturel d'espèces, en collaboration avec tous les acteurs territoriaux
 - a. Conduire à la mise en place du **Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Émeraude** dès la fin du mandat
 - b. Extension des aires marines protégées**
- 10. Soutenir les initiatives de **ylviculture à couvert continu et de diversification des essences**, exploitation et sortie du bois moins agressives, en collaboration avec l'ONF. Réorienter le soutien à la filière bois pour favoriser les feuillus et la préservation des milieux fragiles.
- 11. Proposer un **Plan régional de sauvegarde de la biodiversité forestière**, pour conserver les habitats et espèces forestiers les plus sensibles et menacés
- 12. **Objectif d'au moins 20 % des surfaces boisées « hors production sylvicole » dans les plans d'aménagement ou de gestion des boisements à vocation environnementale** (Espaces Naturels Sensibles, Réserves Naturelles Régionales et nationales, Arrêtés préfectoraux de protection de biotope, périmètres de protection des captages d'eau...)

Axe prioritaire 4 : Agir contre les pollutions

- 13. **Lutter contre les pollutions marines côtières issues des ports** à travers une collaboration rapprochée avec les ports

14. **Agir pour réduire au maximum les déchets**, notamment les macrodéchets en mer, en soutenant l'innovation et l'éco-conception dans le domaine de la pêche (développement de nouveaux matériaux)
15. **Conditionner les aides à une pêche durable** et respectueuse (par rapport aux prises accessoires ...)
16. Promouvoir des **loisirs respectueux du littoral** en favorisant la concertation entre tous les acteurs (éco-navigation, éco-tourisme, prise en compte de la biodiversité dans la pêche de loisir)
17. **Lutter contre les pollutions issues des bassins versants bretons** par des aides aux changements de modèles et pratiques agricoles (cf. fiche agriculture, fiche eau et fiche stratégie maritime)
18. Préparer avec détermination **la sortie d'ici à 2030 des pesticides** (cf. fiche agriculture)
19. **Soutenir une agriculture respectueuse du vivant**, qui agit en faveur de la biodiversité, du maintien et/ou de la plantation de haies et qui ne contribue pas à la pollution des sols (cf. fiche Agriculture)
20. Plan d'action **contre les espèces exotiques envahissantes** (notamment frelon asiatique)
21. **Arrêter les projets inutiles qui menacent la biodiversité** (centrale à gaz de Landivisiau, extraction de sable coquillier dans la baie de Lannion, nouvelles infrastructures routières)
22. Soutenir la **sensibilisation des habitant.e.s, des jeunes et des touristes, à la biodiversité et aux animaux par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature, et leur faire prendre conscience de leur propre responsabilité** (fréquence et mode de tonte des pelouses, émissions polluants et déchets etc.)
23. Développer des programmes de **recherche** visant une meilleure connaissance et préservation de la faune et de la flore
24. Mieux **soutenir les organismes et associations** qui inventorient et mènent des actions pour reconquérir la biodiversité
25. Proposer un **plan d'action contre la pollution lumineuse** avec les collectivités

Axe prioritaire 5 : Défendre le bien-être animal en Bretagne

1. **Attribuer une délégation "condition animale" à une conseillère ou un conseiller régional.e** pour prendre en compte le respect des animaux dans les différentes politiques menées par la Région
2. Renforcer le soutien aux **associations de protection des animaux** et de soins aux animaux sauvages
3. **Réduire la part de viande** dans les menus scolaires en les substituant par des protéines végétales (en évitant les produits transformés), privilégier les produits

issus d'**élevages bio ou issus de signes officiels de qualité** (cf. fiche agriculture et cf. fiche lycée)

4. **Former les professionnels de l'élevage et des abattoirs au bien-être animal** et à la fin de vie respectueuse des animaux et **soutenir les abattoirs de proximité, et le petit abattage dans les fermes** (pour réduire au maximum les temps de transport, source de mal-être pour les animaux)
5. **Arrêt du soutien régional aux nouveaux projets d'élevage intensif**, accompagner la conversion d'élevage intensif à des élevages plus respectueux de la condition animale, favoriser l'adoption d'animaux (poules pondeuses par ex) pour leur éviter l'abattoir quand c'est possible
6. Conditionner les soutiens aux zoos par l'amélioration des conditions de détention des animaux
7. Aménager les **infrastructures, notamment ferroviaires et routières, pour permettre le déplacement sécurisé des animaux sauvages**
8. **Soutenir la recherche** qui analyse de façon conjointe le bien-être des éleveurs et des animaux (lier ergonomie, sociologie, éthologie, économie, zootechnie...)
9. **Sensibiliser et former au bien-être animal**, à l'éthique et à l'éthologie, notamment dans les lycées agricoles et dans la formation professionnelle
10. Renforcer l'offre de **formation et l'insertion professionnelle liées au bien-être animal, à la médiation et à la protection animale**
11. Favoriser une **reconnexion des citoyennes et citoyens à la biodiversité et aux animaux** par l'éducation, l'immersion et l'expérience de la nature